



Catalogue

RECOMMANDATIONS PROFESSIONNELLES RAGE



Publié le 01/03/2013

SYSTÈMES CONSTRUCTIFS À OSSATURE BOIS - MAÎTRISE DES PERFORMANCES THERMIQUES - NEUF

Les présentes recommandations professionnelles portent sur les bâtiments neufs relevant du domaine d'application du NF DTU 31.2 - Construction de maisons et bâtiments à ossature en bois, à savoir les ouvrages à structure en bois dont les parois verticales sont contreventées par des panneaux à base de bois et dont les montants sont à entraxe réduit. Elles s'appliquent en France métropolitaine, pour des locaux à faible ou moyenne hygrométrie, lorsque la RT 2012 est applicable elle-même.

La vocation de ces recommandations est d'alimenter les travaux de révision en cours du NF DTU 31.2.

Elles focalisent sur le volet thermique des parties d'ouvrages constituant l'enveloppe des bâtiments à ossature bois, afin de répondre aux enjeux induits par la RT 2012. Elles décrivent les solutions techniques relatives à la fiabilisation des performances thermiques, d'étanchéité à l'eau et à l'air des bâtiments visés.

Au sommaire :

- choix des matériaux ;
- conception de parois permettant de satisfaire la performance thermique exigée ;
- prescriptions pour la mise en oeuvre des isolants entre éléments d'ossature principale ;
- prescriptions complémentaires pour les systèmes de doublages isolants intérieurs et extérieurs ;
- spécifications pour la protection des parois et des isolants aux intempéries avant leur mise hors d'eau définitive ;
- maîtrise de l'efficacité thermique (transmission et étanchéité) des jonctions entre parois ;
- maîtrise des interfaces avec les autres corps d'états pouvant dégrader les performances thermiques et l'étanchéité ;
- fiabilisation de la performance des systèmes d'étanchéité (pare-pluie et pare-vapeur) ;
- préparation de l'entrepreneur à la réception des travaux ;
- entretien et maintenance pour un maintien de la performance thermique initiale ;

Pour les Départements d'Outre Mer, où la performance thermique est liée aux exigences de la RTAA DOM, une annexe décrit les grands principes de la RTAA DOM et les prescriptions spécifiques.

